

# Circuit des Moulins autour de Chaudron-en-Mauges



Visorando



Randonnée n°35349615

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Une agréable randonnée autour du village et en plein cœur de la campagne angevine. Vous pourrez contempler le Moulin du Bel-Air (moulin à vent), non loin du parcours, l'Église Saint-Martin de Vertou dans le centre ville et longerez le Ruisseau du Pinoux.

<b>Durée :</b>	3h35	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	11,36 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	119 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	121 m	<b>Commune :</b>	Chaudron-en-Mauges (49110)
<b>Point haut :</b>	131 m		
<b>Point bas :</b>	63 m		



## Description

De la D752, prendre la sortie de Botz-en-Mauges, par la D201, pour rejoindre Chaudron-en-Mauges. Stationner sur le grand parking à côté de la Maison de loisirs, la Crémaillère.

**(D/A)** Dos au parking, partir par la droite, Allée de la Jambuère, puis de nouveau à droite, Avenue du Plessis, pour arriver au croisement avec la Route de l'Échasserie.

**(1)** Longer cette route sur la gauche (ne pas prêter attention aux routes partant à gauche et à droite) et continuer jusqu'à la ferme des Chasseries. Rester sur le même chemin et dépasser la ferme pour tomber sur un croisement, au niveau de la Farinière.

**(2)** Prendre à gauche et continuer jusqu'à la D350, en ignorant deux carrefours.

**(3)** Obliquer à gauche, puis emprunter le chemin en terre, à droite, jusqu'au croisement suivant. Faire deux virages à droite.

**(4)** Juste après le deuxième, partir tout de suite à gauche et aller jusqu'à la D350. Une fois sur la route, filer à gauche, jusqu'à la D17.

**(5)** Traversez la D17, **avec prudence**, et aller en face pour longer la route, sur un peu plus de 700 m, jusqu'au Ruisseau de Pinoux.

**(6)** Partir à droite après le ruisseau et le longer jusqu'au Moulin Neuf.

**(7)** Après ce lieu-dit, prendre à gauche, puis virer à droite toute et aller jusqu'au Stop.

**(8)** Bifurquer à droite puis, à la fourche, prendre le chemin de terre à gauche pour retraverser le Ruisseau du Pinoux. Après une côte, retrouver la route.

**(9)** La suivre pour revenir sur Chaudron-en-Mauges, au niveau des premières habitations, par la Rue Cathelineau.

**(10)** Partir sur la droite et contourner le bâtiment pour arriver sur la D17.

**(11)** Faire un rapide droite/gauche et longer le chemin en terre (à proximité se situe le Moulin de Bel-Air, Rue de Bel-Air) Prendre à droite, puis filer toujours en face, passer un ruisseau et un plan d'eau, et rattraper la route

## Points de passages

### D/A Parking de la Crémaillère

N 47.291937° / O 0.987222° - alt. 87 m - km 0

### 1 Route de l'Echasserie

N 47.291714° / O 0.984171° - alt. 87 m - km 0.25

### 2 La Farinière

N 47.295918° / O 0.970572° - alt. 99 m - km 1.66

### 3 D350

N 47.297748° / O 0.950674° - alt. 130 m - km 3.25

### 4 Croisement en T

N 47.297287° / O 0.945072° - alt. 119 m - km 4.07

### 5 D17

N 47.290294° / O 0.944376° - alt. 103 m - km 4.96

### 6 Ruisseau du Pinoux

N 47.283912° / O 0.942415° - alt. 80 m - km 5.73

### 7 Le Moulin Neuf

N 47.279236° / O 0.952274° - alt. 71 m - km 6.72

### 8 Fourche

N 47.276167° / O 0.954652° - alt. 86 m - km 7.6

### 9 Route

N 47.280007° / O 0.960611° - alt. 85 m - km 8.24

### 10 Rue Cathelineau

N 47.287479° / O 0.978039° - alt. 80 m - km 9.9

### 11 D17

N 47.288422° / O 0.976155° - alt. 83 m - km 10.09

### 12 Rue du Frêne

N 47.290881° / O 0.981295° - alt. 71 m - km 10.69

### D/A Parking de la Crémaillère

N 47.291937° / O 0.987222° - alt. 87 m - km 11.36

goudronnée.

(12) Prendre à gauche, Rue du Frêne, traverser l'Avenue du Plessis pour aller en face, Rue Jeanne d'Arc. Ignorer un chemin à droite. Bifurquer sur le deuxième chemin venant de ce côté pour rejoindre le parking de départ (D/A).

## Informations pratiques

### A proximité

(6) Ruisseau du Pinoux

(11) [Moulin de Bel-Air](#)

[Église Saint-Martin de Vertou](#) (à 5 min en dehors du tracé)

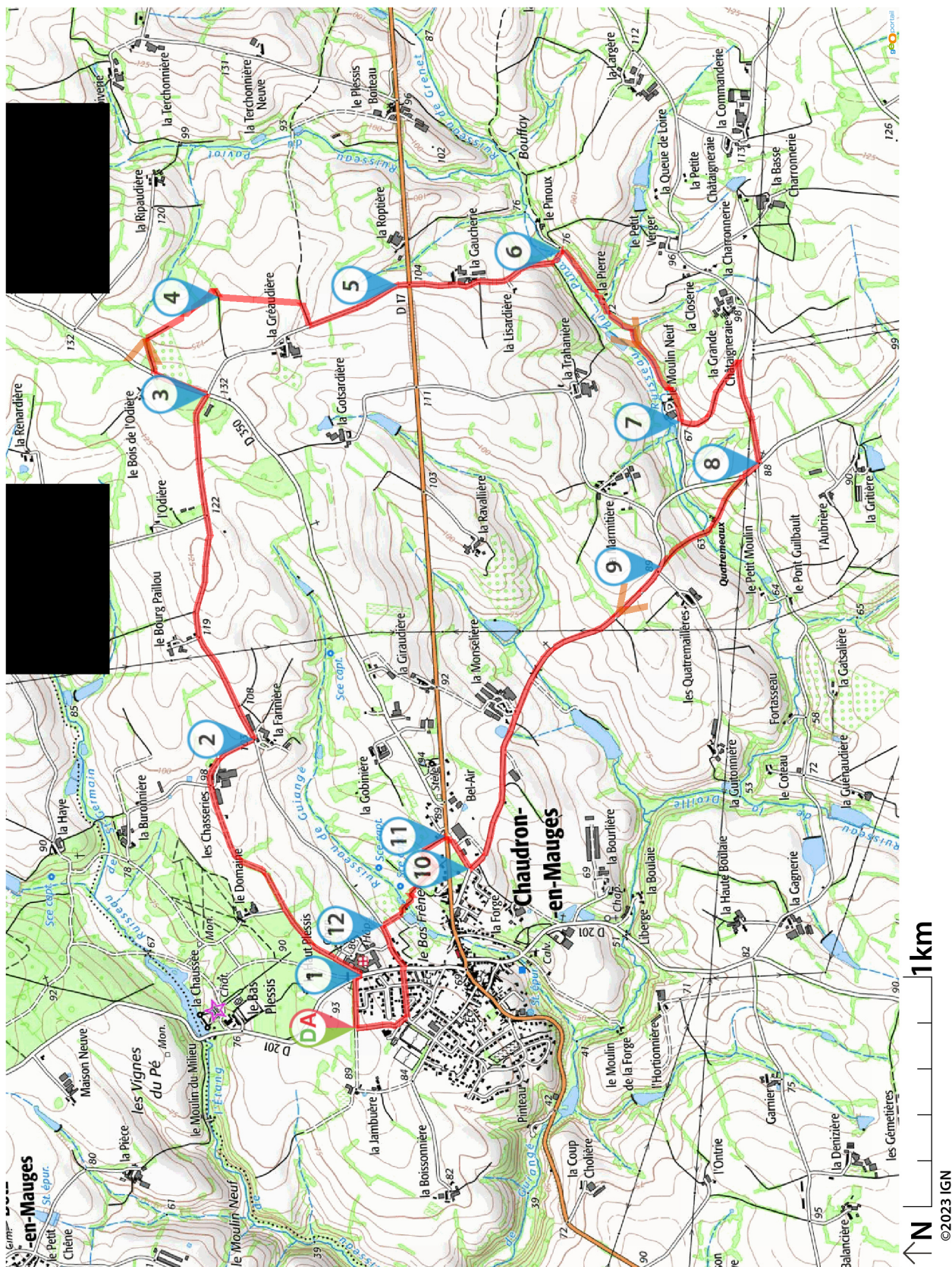
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-moulins-autour-de-chaudron-e/>

**En savoir plus :** *Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire - BEAUPREAU-EN-MAUGES*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : [contact@osezmauges.fr](mailto:contact@osezmauges.fr) - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



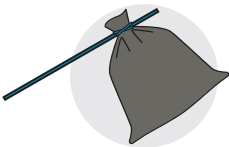
### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**